

Audience ouverte à 14 heures.

La cour rend une décision :

ARRÊT

La cour, après avoir entendu toutes les parties, la défense ayant eu la parole en dernier, et après en avoir délibéré sans la présence du magistrat supplémentaire, rend l'arrêt suivant qui a été lu intégralement et publiquement :

Par conclusions en date du 25 janvier 2012, Monsieur LAGAILLARDE, partie civile, non assisté d'un avocat, demande à la cour d'ordonner un supplément d'information en ces termes :

Rejetant toutes conclusions contraires comme injustes ou mal fondées,

Par application des dispositions des articles 463 et 512 du Code de Procédure Pénale,

Considérant les réponses des ingénieurs V. GOUETTA et J.Y. NICOLAS DE LAMBALLERIE comme insuffisantes, je demande à la cour d'appel de bien vouloir délivrer commission rogatoire aux services de police compétents à l'effet :

- trouver la signification de trois grands traits noirs du plan de 1917
- de procéder à une recherche documentaire plus approfondie à ce sujet auprès de tous les organismes concernés (Archives départementales, archives municipales, archives du Ministère de la Défense, groupe TOTAL, groupe SME-SNPE etc...)
- et s'il y a lieu, d'effectuer des reconnaissances géologiques sous les terrains à un niveau plus profond que celui qui a été engagé lors de l'enquête AZF-Toulouse.

L'opportunité d'ordonner les investigations sollicitées ne pouvant pas être appréciée avant la fin des débats, la cour répondra à la demande avec l'arrêt au fond.

PAR CES MOTIFS

Dit qu'il sera statué sur la demande de complément d'information avec l'arrêt au fond.

Me BISSEUIL a fait parvenir un courrier aux parties pour demander la projection d'une photographie sur l'écran lors de l'audition de M. CHANTAL le 1er février 2012.

LE PRESIDENT : pas d'opposition

LE PRÉSIDENT indique : M. ULLMAN et M. TINELLI seront convoqués pour le 15 février 2011.

Introduction de M. FUENTES par l'huissier.

Audition de M. FUENTES Christian :

demeure à Montesquieu Volvestre - 48 ans - salarié dans un bureau d'études de BTP

A prêté le serment de témoin conformément à l'article 446 du code de procédure pénale de "dire toute la vérité, rien que la vérité".

M. FUENTES : je n'ai rien à dire spontanément.

LE PRÉSIDENT : pouvez-vous expliquer les missions de TMG ?

M. FUENTES : sur le site ACD, on s'occupait du chargement, du stockage des produits chlorés et de l'acide cyanurique, de la production de l'acide cyanurique et durcisseur sur RF, il y avait un cariste pour la navette entre les ateliers et VPI, et des manutentionnaires pour le nettoyage ou lavage des poches.

LE PRÉSIDENT : quelle était l'organisation de votre équipe ?

M. FUENTES : j'étais chef d'équipe et deux autres personnes M. TINELLI et M. CORRAZE qui me remplaçaient lorsque j'étais absent, 2 à l'acide cyanurique et 1 ou 2 au niveau des durcisseurs.

Me COURREGÉ : différents types de GRVS - un GRVS qui n'a pas de DCCNa ni d'acide cyanurique, plus petit qu'un GRVS d'ammonitrate, pas de goulotte pas de double fond, mais avec des dérivés chlorés, cela vous dit ?

M. FUENTES : non, pas du tout. Tous les GRVS chlorés avaient une chaussette, les fonds de plat je n'en ai pas vu à ACD.

Me COURREGÉ : comment l'opération est faite quand un GRVS est percé ?

M. FUENTES : un GRVS vide en dessous du charriot élévateur, on mettait le GRVS plein au dessus, on emmanchait la goulotte dans l'autre goulotte, on ouvrait le lien et le produit s'écoulait.

Me COURREGÉ : complètement ?

M. FUENTES : il ne restait pratiquement rien, 20 ou 30 grammes, on le secouait.

Me COURREGÉ : pas une bouteille ?

M. FUENTES : non

Me COURREGÉ : M. PINHEIRO au lavage des sacs ?

M. FUENTES : s'il a fait, très peu, ce n'était pas son travail, occasionnellement.

Me COURREGÉ : c'est ancien ?

M. FUENTES : oui

Me COURREGÉ : que faisiez-vous avec les big bag souillés de produits chlorés ?

M. FUENTES : par rapport à un perçage, une fois le GRVS vidé on l'amenait devant le magasin 4 en stockage, une fois les consignes de lavage sur demande de M. MOLE qui notait tous les travaux sur le cahier, on lavait les GRVS, on les mettait soit dans la piscine, lavés au jet, on les laissait tremper un certain temps et on les évacuait dans une benne.

Me COURREGÉ : systématiquement ?

M. FUENTES : obligatoirement, la procédure était respectée.

Me COURREGÉ : personnel de TMG aux ACD, peu d'intérimaire ?

M. FUENTES : depuis quelques mois un à l'ensachage une personne qui était encadrée par quelqu'un de plus ancien sur le site.

Me COURREGÉ : et un sac percé, il l'amenait tout seul sous l'auvent ?

M. FUENTES : il suivait la procédure et l'amenait sous l'auvent du magasin 4 avec les autres poches de GRVS souillés.

Me COURREGÉ : une instruction de M. MOLE ?

M. FUENTES : pour lancer le lavage.

Me COURREGÉ : le sac est percé pour le transvaser, vous demandiez à GRANDE PAROISSE ?

M. FUENTES : oui on le signalait car il y avait traçabilité avec un numéro de lot, pour les expéditions, s'il en manquait un on était embêté.

Me COURREGÉ : après le transvasement est-ce que les personnes demandaient d'autres instructions pour remettre au lavage ?

M. FUENTES : les consignes étaient appliquées, on savait qu'il fallait les mettre au magasin 4 et les laver.

Me COURREGÉ : pas d'instruction complémentaire ?

M. FUENTES : non, si un GRVS était percé, on le transvasait. Si c'était au moment d'évacuer le stock c'était au magasin 3 à côté du 4.

Me COURREGÉ : déclarations de M. TINELLI qui a indiqué qu'il n'avait jamais vu de lavage ?

M. FUENTES : non, même si j'étais absent, les opérateurs connaissaient les consignes ils allaient le mettre au lavage.

Me COURREGÉ : le produit tombé au sol - qu'en fait-on ?

M. FUENTES : on le mettait dans des fûts ensuite on le stockait au magasin 4 pour que M. MOLE regarde puis on marquait sur les fûts : déchets

Me COURREGÉ : à AC5000 incident avec le chlore, des opérateurs disent que les produits étaient mis dans des GRVS au lieu des fûts

M. FUENTES : on intervenait très rarement dans les installations. On était dans les autres ateliers, c'était les opérateurs de l'usine et par nous qui s'occupaient de les descendre et ensuite on évacuait dans le magasin 4.

Me COURREGÉ : la nacelle ne marchait pas très bien ?

M. FUENTES : elle marchait, on y mettait des fûts.

Me COURREGÉ : ce n'était pas trop compliqué ?

M. FUENTES : non, on pouvait mettre des fûts de 150 Kg, aucun problème

Me COURREGÉ : le grand nettoyage en septembre -avez vous souvenir avant l'audit d'avoir fait un tour avec M. MOLLE et M. SIMARD, pour savoir ce qu'il y avait à faire pour TMG ?

M. FUENTES : j'étais en congés en juillet je ne me rappelle pas d'avoir fait un tour, c'était M. TINELLI qui était en poste.

Me COURREGÉ : quand des employés de TMG, dans la zone ACD, font des opérations de balayage et de pelletage de chlore, que leur fournit on ?

M. FUENTES : combinaisons blanches avec masques ventilés, gants, chaussures de sécurité.

Me COURREGÉ : si balayage et pelletage sans masque à cartouche ce n'est pas du chlore ?

M. FUENTES : non, on ne peut pas travailler sans masque et pelleter du chlore c'est impossible

Me COURREGÉ : sur la formation des personnels – M. SOUYAH a dit a dit qu'il n'avait pas eu de formation avant d'arriver sur le site.

M. FUENTES : tout le personnel devait faire obligatoirement la formation ASFO, les intérimaires passaient à l'accueil sécurité et il fallait un badge pour entrer remis après la formation sécurité.

Me COURREGÉ : essai fait à l'occasion du broyage du produit motté retour des USA GRVS de nitrates

M. FUENTES : M. ALBUGUES était allé chercher la palette, j'étais présent, on a essayé de mettre le GRVS au pont 2000, on n'a pas fait l'essai car le GRVS était trop long et pas adapté à l'attache.

Me COURREGÉ : qu'est-il devenu ?

M. FUENTES : je ne sais pas, on ne l'a pas retouché

Me COURREGÉ : il a été jeté ?

M. FUENTES : je ne m'en rappelle plus, il était trop long et on ne pouvait pas effectuer le remplissage.

Me COURREGÉ : vous êtes depuis combien de temps sur le site ?

M. FUENTES : depuis 88

Me COURREGÉ : vous êtes un sous-traitant assez fixe ?

M. FUENTES : oui, j'ai commencé à travailler sur le secteur IO et I8 pendant un an
Ensuite transféré à l'ACD.

Me COURREGÉ : encadrement du personnel - rôle sur la sécurité ?

M. FUENTES : par rapport à TREDI et lavage de poches, travaux pénibles et contraignants, j'ai mis en place un système de primes, sur le secteur ACD bonne entente, on était pas très nombreux donc on s'aidait entre nous, le but c'était de s'aider.

Me COURREGÉ : fabrication de DCCNa petite fabrication en volume ?

M. FUENTES : en tonnage je ne sais plus.

Me COURREGÉ : tonnage de sacs percés de GRVS, un ordre d'idée ?

M. FUENTES : c'est aléatoire

Me COURREGÉ combien de sacs percés par mois, vous avez dit maximum 02 par mois.

M. FUENTES ; je ne peux pas dire combien au mois ou à la semaine.

Me COURREGÉ : vous êtes rentré de congés le 3 septembre ?

M. FUENTES : oui

Me COURREGÉ : qu'avez-vous fait à votre retour ?

M. FUENTES : je ne sais plus. Quand de reprenais mon poste je regardais le cahier des consignés, je faisais le tour des ateliers, lors du changement avec M. TINELLI, on voyait pour les problèmes.

Me COURREGÉ : pas de problème en septembre ?

M. FUENTES : non

Me COURREGÉ : fait-on des permis de travail pour le grand nettoyage ?

M. FUENTES : ça dépend, si l'atelier était en service ou non, à proximité des machines il fallait un permis et cela remonte à très longtemps. Pour le nettoyage si l'atelier était en arrêt je ne me rappelle pas.

Me COURREGÉ : déchets chlorés dans sac d'acide cyanurique transcription barrée avec écrits à la place chlore, ça vous rappelle quelque chose ?

M. FUENTES : non pas du tout.

Me SOULEZ-LARIVIERE : rappelez à la Cour ce que vous vous êtes dit avec M. GIL lors de l'explosion ?

M. FUENTES : c'est lui qui est venu me voir et m'a demandé de le rejoindre à son bureau, machinalement j'ai levé la tête et j'ai vu une colonne de fumée, je lui ai dit : ça fume bizarre, ensuite j'ai vu un éclair et une explosion.

Me SOULEZ-LARIVIERE : un éclair de haut en bas ?

M. FUENTES : oui beaucoup plus lumineux qu'un éclair d'orage.

Me SOULEZ-LARIVIERE : très bref

M. FUENTES : oui comme un flash

Me SOULEZ-LARIVIERE : et après qu'avez vous vu ?

M. FUENTES : la tête d'un champignon qui a éclaté et le souffle est venu vers nous, après il y a eu des projections de matériaux.

Me SOULEZ-LARIVIERE : c'est tout ?

M. FUENTES : oui

LE PRÉSIDENT pose les questions de M. LAGAILLARDE :

Réponses :

1) j'ai déjà répondu

2) quand j'ai levé les yeux la colonne était fixe pas montante,

3) non je n'ai pas vu la tour,

4) la forme de l'éclair, ça faisait un Z

Me TOPALOFF : cela fait 14 ans que vous êtes dans l'entreprise ?

M. FUENTES : oui

Me TOPALOFF : affecté à la partie sud en 89 ?

M. FUENTES : oui

Me TOPALOFF : frontière à l'intérieur entre le sud et le nord ?

M. FUENTES : oui M. PONS était responsable en 2001 de la partie nord et moi de la partie Sud

Me TOPALOFF : il vous était clairement indiqué cette frontière ?

M. FUENTES : oui, ce sont deux secteurs différents

Me TOPALOFF : vous étiez informé des incompatibilités ?

M. FUENTES : dès la formation accueil sécurité, on nous parlait de l'ensemble des produits, il ne fallait pas amener des produits à droite ou à gauche.

Me TOPALOFF : au niveau du grand nettoyage, affectation du personnel du nord au sud hors norme ?

M. FUENTES : On pouvait demander du renfort à M. PONS, on était que 7 à l'acide cyanurique et dérivés et on ne pouvait pas faire tous les travaux demandés.

Me TOPALOFF : donc pas connaissance du chlore ?

M. FUENTES : on ne les lâchait pas comme ça, on leur expliquait, ils étaient encadrés le cariste passait les voir souvent. Je n'étais pas là pour le grand nettoyage.

Me TOPALOFF : M. MOLES était absent également ?

M. FUENTES : oui

Me TOPALOFF : personnel qui n'a pas l'habitude. M.JANDOUBI avait déjà fait ce travail ?

M. FUENTES : j'e n'étais pas donneur ordre. Mais je ne crois pas.

Me TOPALOFF : pour d'autres nettoyages, vous étiez là ?

M. FUENTES : oui

Me TOPALOFF : pratique courante personnel du nord au sud ?

M. FUENTES : ça arrivait, si un renfort était demandé. Il y avait des personnes qui encadraient.

Me TOPALOFF : le lavage - avant d'être lavés les sacs étaient stockés quelle quantité on attendait d'avoir pour lavage ?

M. FUENTES : c'était M. MOLE qui nous donnait les consignes sur le cahier de consignes.

Me TOPALOFF : de poches ou GRVS ?

M. FUENTES : oui

TOPALOFF : vous savez combien on en a facturé ?

M. FUENTES : c'est impossible de le savoir.

Me TOPALOFF : combien de temps de trempage ?

M. FUENTES : le but c'était de prendre les poches plastiques, les vider dans des fûts et ensuite les laisser tremper dans la piscine ou le bac, on pouvait débiller plusieurs ballots de poches, on les brassait, les rinçait, on les mettait ensuite dans des grandes poches.

Me TOPALOFF : on dit que c'est vous qui les surveillait ?

M. FUENTES : je n'étais pas tout le temps, je passais fréquemment avec le chariot élévateur, mais le cariste surveillait aussi, on ne contrôlait pas chaque poche.

Me TOPALOFF : M. MOLLE surveillait-il le lavage ?

M. FUENTES : M. MOLLE passait aussi et également du personnel de GRANDE PAROISSE, on ne contrôlait pas chaque poche.

Me TOPALOFF : M. MOLLE semble dire que le contrôle était aléatoire ?

M. FUENTES : il ne contrôlait pas tout en permanence, quand on mettait les poches à laver, il restait très peu de chlore dans les sacs.

Me TOPALOFF : Mme GRACIET indique que M. FUENTES ne passait pas derrière. Tâche négligée ?

M. FUENTES : ce n'était pas négligé, les travaux étaient effectués, j'avais mon poste sur VPI. Mme GRACIET avait noté que le personnel n'était pas encadré. Je ne suis pas d'accord. Le personnel était encadré par les chefs d'équipe qui passaient voir.

Me TOPALOFF : M. MOLLE a dit qu'il n'y avait plus de contrôle régulier et beaucoup de changement du personnel depuis 2000 ?

M. FUENTES : le personnel qu'on avait c'était la plupart des anciens

Me TOPALOFF : pourquoi M. MOLE dit ça ?

M. FUENTES : demandez-le-lui, je ne sais pas.

Me TOPALOFF : les sacs GRVS - FUT - ENVELOPPES lavés allaient dans des bennes ?

M. FUENTES : une aire de propreté avec 3 bennes minimum bois cartons et emballages et une autre avec acier et ferraille.

Me TOPALOFF : la couleur de bennes des sacs plastiques ?

M. FUENTES : la première je ne sais plus la couleur, de mémoire blanche mais je ne l'affirme pas.

Me TOPALOFF : certains de vos collègues disent vertes ?

M. FUENTES : je ne m'en rappelle pas.

Me TOPALOFF : les primes versées pour le lavage, deux raisons : travail difficile et pour inciter à le faire, il fallait insister pour le lavage ?

M. FUENTES : non c'était une récompense sur l'ACD on avait établi ces primes, postes qui n'en avaient pas au début.

Me TOPALOFF : contraindre à le faire ?

M. FUENTES : non travail difficile. Ils le font que si on leur demande.

Me TOPALOFF : tout sac plastique doit être lavé ?

M. FUENTES : tout à fait

Me TOPALOFF : la consigne générale ?

M. FUENTES : stockés sous l'auvent du magasin 4

Me TOPALOFF : quelle quantité ?

M. FUENTES : il fallait le faire avant débordement de poches, avec l'accord de M. MOLLE si on avait une baisse d'activité sur un secteur.

Me LEVY : c'est quoi le pont 5000 ?

M. FUENTES : au niveau de la fabrication, il y a plusieurs ponts, treuil au 2000, 5000 et 7500 à différents endroits de l'atelier ACD

Me LEVY : ce pont 5000 point d'ancrage pour le dépôt de certains produits lavés ?

M. FUENTES : sur l'ACD aire de lavage devant le pont 5000 et la plus ancienne devant le bâtiment 4 avec une piscine.

Me LEVY : vous aviez connaissance de la documentation maîtrisée sur les problèmes de déchets à ACD ?

M. FUENTES : oui

Me LEVY : dans la documentation maîtrisée point essentiel le problème de traitement des déchets, utilisation du pont 5000 et benne ?

M. FUENTES : avant cette procédure le lavage se faisait devant le magasin 4, le lavage au pont 5000 a du se faire fin 2000.

Me CARRERE : qui avait la responsabilité de l'équipe TGM au grand nettoyage ?

M. FUENTES : M. TINELLI.

Me CARRERE : vous le connaissez bien ?

M. FUENTES : je l'ai formé sur VPI au chargement aux différentes tâches sur le secteur, il connaissait tout le personnel et bien le secteur.

Me CARRERE : capable d'encadrer ?

M. FUENTES : pour moi oui

Me CARRERE : comment se fait il qu'il n'ait jamais lavé ni fait lavé un sac ?

M. FUENTES : je ne comprends pas pourquoi il a dit ça.

Me CARRERE : ce n'est pas conforme à la vérité ?

M. FUENTES : quand il était là j'étais absent, on ne me l'a jamais dit, je l'aurais su avec le personnel si les poches ou les GRVS n'étaient pas lavés.

Me CARRERE : donc il ment ?

M. FUENTES : pour moi ce n'est pas vrai, vous dire s'il ment....

Me CARRERE : il ne vous met pas en cause

M. FUENTES : si cela avait été le cas on m'aurait informé.

Me CARRERE : avec le recul des choses, ce n'est pas inquiétant qu'il ait eu la responsabilité de TMG à cette époque ?

M. FUENTES : s'il a été à ce poste c'est que je le sentais capable de gérer différents travaux, on a été en doublon, à la formation il a toujours été très intéressé, on ne l'aurait pas mis à ce poste.

Me CARRERE : s'il dit la vérité, cela n'est pas gênant qu'il ait été le responsable pendant le grand nettoyage ?

M. FUENTES : c'est que je l'ai senti capable, cela ne s'est jamais produit. Je ne comprends pas ces propos.

Me CARRERE : vous n'êtes pas le premier.

Me BISSEUIL : lavage des sacs facturé mais vous parlez de deux par an en 2001, c'est peu ?

M. FUENTES : ce sont les GRVS percés.

Me BISSEUIL : GRVS chlorés qui viennent de la zone VPI : produits ?

M. FUENTES : l'acide cyanurique au magasin 5 - VPI il y avait du DCCNa et ATCC
Les wagons d'acide cyanurique se chargeaient à VPI les palettes du magasin 5 étaient stockés à VPI pour les charger.

Me BISSEUIL : les produits non conformes DCCNa ?

M. FUENTES : DCCNa à l'entrée à droite de VPI.

Me BISSEUIL : stockés et ramenés au pont 5000 ?

M. FUENTES : pour du recyclage, on avait un bon pour marquer le nombre de fûts,.

Me BISSEUIL : souvent des sacs ?

M. FUENTES : principalement des fûts à l'entrée de VPI.

Me BISSEUIL : vous avez dit début septembre GRVS ramenés au pont 5000 - M. SOUYAH indique qu'il y en avait beaucoup - sacs remontés dans les étages et les poches redescendent ?

M. FUENTES : ce qui me surprend c'est que M. SOUYAH n'était pas habilité- ce n'était pas nous qui les remontions.

Me BISSEUIL : qui ?

M. FUENTES : c'est le personnel de GRANDE PAROISSE.

Me BISSEUIL : vous avez dit que les sacheries souillées pouvaient se trouver par terre au pont 5000 ?

M. FUENTES : c'est nous qui les amenions au magasin 4 et lavage ensuite.

Me BISSEUIL : source supplémentaire de sacs ?

M. FUENTES : oui

LE MINISTÈRE PUBLIC : piscine à proximité du magasin 4 abandonnée depuis 2000 ?

M. FUENTES : je pense enlevée mais je l'ai toujours connue à cet endroit là ensuite GRANDE PAROISSE avait mis une aire de lavage au pont 5000.

LE MINISTÈRE PUBLIC : container au pont 5000 ?

M. FUENTES : oui

LE MINISTÈRE PUBLIC : transfèrement d'un sac percé - GRVS de produits chlorés dans un autre GRVS - il restait moins d'un gramme ?

M. FUENTES : je ne le sais pas. Il reste toujours très peu de poussière sur la paroi plastique.

LE MINISTÈRE PUBLIC : démonstration mais pas avec un GRVS percé vous avez indiqué que s'il manquait 5 kg on ne s'en souvient pas et on posait un adhésif ?

M. FUENTES : oui pour éviter que le produit coule.

LE MINISTÈRE PUBLIC : quand on va tourner le GRVS entre les deux saches ?

M. FUENTES : il faut déchirer également la poche intérieure pour évacuer le produit.

LE MINISTÈRE PUBLIC : M. PINHEIRO dit dans cône en bas donc produit tombé entre les deux saches, il a parlé d'une bouteille ?

M. FUENTES : quand je faisais le transvasement, je faisais le maximum, je le secouais, il ne restait pas de produit.

LE MINISTÈRE PUBLIC : si la manoeuvre se fait comme décrite par les personnes, on renverse le GRVS il va passer du produit entre les deux ?

M. FUENTES : s'il en restait entre la sache et la poche, on éventrait et on vidait ce qui restait du fût avant le lavage.

LE MINISTÈRE PUBLIC : poches entassées sous l'auvent et en attente qu'il y en ait suffisamment pour le lavage. La poche c'est quoi ?

M. FUENTES : c'est celle dans les fûts.

LE MINISTÈRE PUBLIC : 3 sortes de GRVS : dégradés et crevés par vous et par la production ?

M. FUENTES : oui

LE MINISTÈRE PUBLIC : à la production ?

M. FUENTES : oui

LE MINISTÈRE PUBLIC : une seconde sorte de GRVS utilisés pour le broyage de DCCNa retourné des USA ?

M. FUENTES : en containers stockés à VPI et mottés, on a effectué un broyage au pont 2000

LE MINISTÈRE PUBLIC : c'était fini au 21 septembre ?

M. FUENTES : non il en restait pas mal mais je ne me rappelle pas du nombre.

LE MINISTÈRE PUBLIC : station utilisée celle de l'acide cyanurique môtage fréquent ?

M. FUENTES : on avait des stocks de sacs mottés transvasés en GRVS.

LE MINISTÈRE PUBLIC : 3ème sorte - GRVS en provenance de VPI ?

M. FUENTES : au pont 5000 pour le recyclage.

LE MINISTÈRE PUBLIC : GRVS pas complets en fin de production ?

M. FUENTES : déclassés, non conformes, avec des points noirs.

LE MINISTÈRE PUBLIC : pour vous il était impensable de trouver des GRVS avec des balayures?

M. FUENTES : je ne vois pas l'intérêt de les mettre en GRVS, je les ai toujours vus dans des fûts.

LE MINISTÈRE PUBLIC : consigne d'exploitation - facturation du conditionnement ?

M. FUENTES : les balayures étaient mises en fûts et ensuite en TREDI, fûts de 25 kg filmés et mis en expédition.

LE MINISTÈRE PUBLIC : balayures dans d'autres récipients ?

M. FUENTES : dans des fûts de 25 kg.

LE MINISTÈRE PUBLIC : vous ne l'avez jamais vu ?

M. FUENTES : en GRVS, non.

LE MINISTÈRE PUBLIC : grand nettoyage pré audit auquel on a procédé en votre absence, vous rentrez de congés le 3 septembre, cahiers de consignes, nettoyage accompli mais pas fini- vous avez dit M. TINELLI avait supervisé tout ce nettoyage, vous avez fait un tour avec M. GIL et pas de poches en lavage ?

M. FUENTES : je l'ai sûrement dit mais à ce jour je ne m'en rappelle pas.

LE MINISTÈRE PUBLIC : le jour de l'explosion vous êtes allé sur le cratère. Pour quelle raison ?

M. FUENTES : parce qu'on avait les bureaux de M PONS et on avait aucune nouvelle de lui et De sa secrétaire, il y avait aussi des personnes proches comme M. LACOSTE qui est décédé. J'ai porté secours jusqu'à 20 heures.

LE MINISTÈRE PUBLIC : les victimes ?

M. FUENTES : en premier sur IO il y avait des maîtres chiens et on a remarqué qu'ils étaient gênés par les odeurs, avec M. PERES on a fait le tour du cratère et M. PERES était persuadé qu'il y avait deux personnes enterrées, M. JANDOUBI était dans un container sous des sacs et M. PEREZ a découvert M. LACOSTE. Je ne voulais pas voir cette scène. Ce sont les 2 victimes de TMG que j'ai eues.

Me COURREGÉ : si un GRVS a pris un coup, vous allez retrouver l'équivalent d'une bouteille ?

M. FUENTES : si le GRVS était chargé, le produit compacte la sache à la toile même si on perce, le produit passe très peu entre le plastique et le sac, lors de la vidange il se peut qu'il y en reste, on perçait la poche.

LE PRÉSIDENT évoque l'absence de M. FLORIENT, il devait être effectué des recherches.

LE MINISTÈRE PUBLIC indique qu'il a découvert cette semaine qu'il ne s'appelle pas M. FLORIENT mais FLORENT.

Me BISSEUIL : je ne peux que renoncer à son audition.

Introduction de M. ALBUGUES

Audition de M. Hubert ALBUGUES :

63 ans - demeure à Muret - retraité - ancien salarié de GRANDE PAROISSE

A prêté le serment de témoin conformément à l'article 446 du code de procédure pénale de "dire toute la vérité, rien que la vérité".

M. ALBUGUES : je préfère qu'on me pose des questions.

Me COURREGÉ : vous avez indiqué que 15 jours après l'explosion, il a été découvert un big bag dans le 335. Vous souvenez vous comment vous l'avez su ?

M. ALBUGUES : c'était début octobre, on a appris au sein de l'atelier ACD, je ne sais plus par qui, qu'il y avait un GRVS de DCCNa au demi grand, j'ai pris la décision d'aller dans ce bâtiment, sur le coup je ne l'ai pas reconnu, il y avait des sacs partout, je n'ai pas eu de difficulté pour le trouver, il était sur l'avant des autres sacs. Cela m'a étonné mais pas que ça, j'ai relevé les indications et j'ai fait des recherches, j'ai trouvé la provenance de ce lot mais je ne sais pas quand il a été craqué.

Me COURREGÉ : vous y êtes allé seul ?

M. ALBUGUES: la première fois oui et après avec M. BAGGI, il était toujours au même endroit.

M. ALBUGUES : vous êtes intrigué ?

M. ALBUGUES : oui ma fonction était de gérer les stocks, rentrer les produits finis, les emballages, je ne connaissais pas cette filière là et je suis étonné de ce GRVS dans ce bâtiment.

Me COURREGÉ : avec qui vous en parlez ?

M. ALBUGUES : avec M. GIL et M. SIMARD, on ne savait pas pourquoi il était là.

Me COURREGÉ : vous les informiez au fur et à mesure ?

M. ALBUGUES : oui j'ai travaillé avec M. GIL, il était mon supérieur hiérarchique, on a travaillé avec les cahiers mais on a buté pour savoir quand il avait été percé.

LE PRÉSIDENT : la date de la découverte ?

M. ALBUGUES : début octobre dans la première quinzaine

LE PRÉSIDENT : c'était la première fois ?

M. ALBUGUES : oui et après avec M. BAGI.

Me COURREGÉ : pouvez-vous nous confirmer que le lavage des sacs souillés était systématique ?

M. ALBUGUES : oui c'est vrai je peux confirmer ça, je travaillais avec M. MOLLE et comme j'étais ouvrier de jour j'avais une vue d'ensemble sur l'atelier et je voyais comment se pratiquait le lavage, entreposés sur palettes et quand il y avait une quantité importante, mis dans récipient pour le trempage ou alors avec des jets d'eau au karcher. Le problème était que quand il les retirait de l'eau cela sentait assez de temps, même après la vidange, l'odeur restait sur ces emballages, ça sentait la javel.

Me COURREGÉ : les déchets chlorés dans des fûts et non des GRVS ?

M. ALBUGUES : si des balayures dans des fûts de 50 kg, je ne l'ai vu qu'une fois dans des GRVS quand il y a eu un gros problème sur l'atelier lors d'une vidange d'une trémie, on mettait un GRVS pour récupérer ce produit, ce n'était plus un déchet on le recyclait.

Me COURREGÉ : transvasement d'échantillons avec masque ?

M. ALBUGUES : c'est exact, c'était mon travail pour le ramener au laboratoire central, on ne pouvait pas le faire sans masque, je me souviens d'être allé à VPI pour des échantillons de produits chlorés, c'était insupportable.

Me COURREGÉ : pelleter 1,5 Kg de DCCNa ?

M. ALBUGUES : on s'en aperçoit.

Me COURREGÉ : si déversement aussi ?

M. ALBUGUES : c'est un produit irritant rien que par l'humidité des yeux ça pique.

Me COURREGÉ : même chose pour balayer, pelleter ?

M. ALBUGUES : impossible de ne pas sentir ce produit-là.

Me BONNARD : déclarations à la PJ à propos de M. BAGGI et du vent et bardage ?

M. ALBUGUES : quand on est allé avec M. BAGGI au magasin 5 c'était après l'explosion, c'est la fameuse palette que j'avais amenée de IO au magasin 5 pour essai de reconditionnement de DCCNa, j'avais écrit ne pas toucher sur un écriteau. Un soir, M. BAGGI est venu me voir et m'a demandé de l'amener au magasin 5 pour récupérer des échantillons d'emballage de produits de l'ACD - il voulait un GRVS de DCCNa, ATCC et d'acide cyanurique, on s'est trouvé avec des sacs un peu partout et surpris de trouver ces sacs, on les a laissés. Le surlendemain, la police est venue et on a recherché pourquoi, je me suis rappelé que c'était moi qui les avais amenés. On a retrouvé la totalité de la palette sauf un qui a servi pour faire l'essai.

Me BONNARD : vous avez parlé du vent c'est important ?

M. ALBUGUES : le 27 septembre, je ne m'en rappelle pas. Je sais qu'il y avait des sacs éparpillés partout. Si je l'ai mentionné c'est que c'est vrai

Me BONNARD : vous aviez dit cela a provoqué une suspicion de vos collègues ?

M. ALBUGUES : quand la police vient voir ce magasin 5, on s'est posé la question c'est vrai qu'on s'est accusé les uns et les autres, c'était un peu gênant entre nous.

Me BISSEUIL : opérations de nettoyage, vous avez évoqué avant l'audit, un incident où tout le monde s'est retrouvé à l'infirmierie ?

M. ALBUGUES : c'est exact. Il y avait plusieurs tâches affectées à certaines personnes, des gens employés GRANDE PAROISSE affectés à la partie des chlorés, dans la nuit ils avaient nettoyé l'atelier avec de l'eau, il s'était dégagé des gaz chlorés, la salle de contrôle était devenue impraticable tout un quart était allé à l'infirmierie.

Me BISSEUIL : les opérations des secteurs chlorés très pénibles, on parle de poussière avec de l'eau c'est problématique. Ca dégage trop d'odeur.

M. ALBUGUES : je n'étais pas sensé surveiller ces gens, mais c'était difficile de surveiller.

Me BISSEUIL : tâches très difficiles du fait de l'air irrespirable ?

M. ALBUGUES : tout à fait

Me TOPALOFF : membre du CHSCT ?

M. ALBUGUES : j'y étais.

Me TOPALOFF : vous avez décrit avoir vu les opérations se faire dans le 221 ?

M. ALBUGUES : quand j'étais à IO à la maintenance, l'entrée n'était pas du même côté.

Me TOPALOFF : donc avant 96

M. ALBUGUES : oui

Me GAUTIER : vos fonctions exactes ?

M. ALBUGUES : ouvrier de jour à l'ACD, échantillons, contrôle de stock des produits finis, rentrées de la production de la veille.

Me GAUTIER : en 2000, vous n'étiez pas membre du CHSCT ?

M. ALBUGUES : je ne sais pas

Me GAUTIER : vous connaissiez l'atelier ACD et donc visite ?

M. ALBUGUES : je pense que la première année oui.

Me GAUTIER : problème de nettoyage, poussières très irritantes et gênantes.

M. ALBUGUES : c'était un atelier difficile, les gens qui y travaillaient c'était dur pour eux, ils le faisaient du mieux possible, jamais vu de gros incidents.

Me GAUTIER : comment nettoyaient ils ces poussières ?

M. ALBUGUES : au sol, ramassées avec des balais

Me GAUTIER : n'aviez vous pas suggéré des propositions au sein du CHSCT ?

M. ALBUGUES : je ne m'en souviens pas, c'était pressuriser la salle de contrôle pour que les gens soient à l'abri de toutes ces odeurs.

Me GAUTIER : les salariés soufflaient les poussières ?

M. ALBUGUES : non

Me GAUTIER : suggestion d'acquisition d'aspirateur ?

M. ALBUGUES : je ne m'en souviens pas.

Me GAUTIER : visite au 335, plus tard avec M. BAGGI à quel moment ?

M. ALBUGUES : je n'ai pas les dates.

Me GAUTIER : pourquoi attendre autant de temps ?

M. ALBUGUES : je ne sais pas, à l'époque chacun avait des tâches bien précises, je pense que c'était parce qu'on avait entendu des bruits sur le mélange des produits.

Me GAUTIER : moi c'est le délai qui m'intéresse car vous saviez que vous étiez membre du CHSCT ?

M. ALBUGUES : non je n'ai pas d'idée, on avait la tête ailleurs.

Me CARRERE : cela aurait posé un problème d'appeler la police ?

M. ALBUGUES : pour moi non, entre copains ce n'était pas rigolo de s'accuser l'un à l'autre

Me CARRERE : tout le monde peut faire une erreur on est dans la recherche de la vérité.

M. ALBUGUES : même encore aujourd'hui

Me CARRERE : cela ne posait donc pas un problème

M. ALBUGUES : non, cela me gênait que l'on m'accuse.

LE MINISTÈRE PUBLIC : lavage de sacs d'acide cyanurique ?

M. ALBUGUES : je pense qu'on en lavait quelques uns mais je ne sais pas.

LE MINISTÈRE PUBLIC : ce n'était pas prévu.

M. ALBUGUES : il est arrivé qu'on lave des sacs d'acide cyanurique, mais je n'ai pas de souvenance c'est vrai que je l'ai dit.

LE MINISTÈRE PUBLIC : ce n'est pas prévu.

M. ALBUGUES : je ne renie pas ce que j'ai dit à la police mais je ne m'en rappelle plus.

M. HUYETTE : la mention sur le GRVS du 335 : 13O601AAF 06 - pouvez vous nous expliquer pourquoi il y a ces mentions là ?

M. ALBUGUES : je connais très bien c'est moi qui l'ai faite : le chef de fabrication de l'ACD s'est trompé de lot O5 au lieu de O6 ce qui veut dire juin, quand le matin j'ai réceptionné, j'ai vu l'erreur et je l'ai rectifié j'ai mis O6 ainsi que sur l'ordinateur. Quand il y a eu l'audition devant la police, on a retrouvé tous les cahiers correspondants et une erreur était indiquée.

M. HUYETTE : plusieurs autres membres de l'ACD ont indiqué qu'on mettait les mentions dans des poches.

M. ALBUGUES : sur ce GRVS il y avait une poche plastique mais sur des GRVS c'était indiqué directement dessus en mention à la main. Les poches plastiques c'était pour les expéditions, je pense.

Me COURREGÉ : incident secteur des chlorés du personnel de GRANDE PAROISSE ?

M. ALBUGUES : oui partie chlorés fait par GRANDE PAROISSE.

Me COURREGÉ : pas les sous-traitants ?

M. ALBUGUES : non

M. ALBUGUES : je veux ajouter. J'ai vu des gens de la sous-traitance, M. TINELLI disait qu'il crevait un GRVS par jour, c'est moi qui tenait les stocks des produits finis ou mêmes les emballages, si cela avait été le cas je l'aurai vu, c'est 20 % de la production c'est aberrant.

LE PRÉSIDENT : vous êtes sur que cela a été dit,

M. ALBUGUES : oui

Audience suspendue à 15 h 53 - reprise à 16 h 15

Introduction du témoin M. VILAIR par l'huissier.

Audition de M. Gérard VILAIR :

68 ans - retraité - demeure à Lasserade (Gers)

A prêté le serment de témoin conformément à l'article 446 du code de procédure pénale de "dire toute la vérité, rien que la vérité".

M. VILAIR : je n'ai rien de précis à déposer. J'étais le responsable d'une entreprise qui procédait au recyclage des emballages plastiques d'AZF. J'avais des opérateurs qui faisaient des prélèvements sur les emballages essentiellement plastiques pour les recycler.

LE PRÉSIDENT : parlez nous de la société FORINSERPLAST ?

M. VILAIR : elle récupérait sur le secteur Toulouse tous les emballages plastiques pour le recyclage

LE PRÉSIDENT : et TREVE ?

M. VILAIR : opération de tri, et FORINSERPLAC transformait le plastique pour réutilisation dans l'industrie, granulés destinés au marché italien.

LE PRÉSIDENT : activité soumise à agrément ?

M. VILAIR : tout à fait

LE PRÉSIDENT : vous l'avez eu à quelle période ?

M. VILAIR : elle a cessé en 2004 et donc a existé entre 1998 et 2004

LE PRÉSIDENT : type de produits récupérés à GRANDE PAROISSE ?

M. VILAIR : c'était essentiellement des sacs grandes contenances et big bag, pas sous forme de sacs mais de déchets qu'ils mettaient en sac à Grande paroisse.

LE PRÉSIDENT : vos interlocuteurs à GRANDE PAROISSE ?

M. VILAIR : toute une approche sur le plan procédure pour définir les déchets que nous traitions, devaient être dépollués, pas question de prendre des produits pollués pour les recycler. A l'époque j'ai eu 2 interlocuteurs, M. LE DOUSSAL et une dame.

LE PRÉSIDENT : les endroits dans le site dans lesquels vous récupérez les sacs ont évolués ?

M. VILAIR : un seul endroit.

LE PRÉSIDENT : depuis le départ ?

M. VILAIR : au hangar demi grand

LE PRÉSIDENT : la nature des produits qui avaient été dans les sacs ?

M. VILAIR : engrais mais je n'en connaissais pas le détail.

LE PRÉSIDENT : contrôle de ce que les sacs étaient vides ?

M. VILAIR : un au moment du chargement par les opérateurs, qui faisaient un premier tri et un deuxième au moment du triage dans les locaux de l'entreprise puisque de toute façon des matières étrangères auraient provoqué une malfaçon dans la régénération.

LE PRÉSIDENT : opération d'enlèvement du 19 septembre ?

M. VILAIR : je n'étais pas sur le site.

LE PRÉSIDENT : avez-vous eu en retour des incidents ?

M. VILAIR : aucune information d'un problème quelconque donc théoriquement l'opération s'était passée.

LE PRÉSIDENT : c'était M. LOISON.

Me COURREGÉ : vous pouvez nous confirmer que c'est toujours M. LOISON qui assumait le ramassage les 6 derniers mois de ce contrat ?

M. VILAIR : pas à 100 % mais c'était lui un des principaux responsable de la collecte.

Me COURREGÉ : M. LOISON ou M. ALGANS, vous ont-ils informés qu'ils y avaient trouvé des produits en quantité exagérée dans le hangar ?

M. VILAIR : je n'ai jamais été informé de cela sinon je serai intervenu personnellement auprès d'AZF, très scrupuleux. Des produits mélangés avec d'autres produits d'autres entreprises donc pollution totale des lots

Me COURREGÉ : vos relations avec SURCA - rachat de tonnes de plastiques ?

M. VILAIR : là vous me surprenez, j'ai eu des contacts avec eux et nous avons travaillé avec eux, on a eu des plastiques de collectes de Surca mais pas provenant d'AZF. Je ne vois pas votre allusion.

Me COURREGÉ : collecte à titre gracieux ?

M. VILAIR : ça dépendait des accords passés par les détenteurs de déchets, c'était essentiellement à titre gracieux

Me COURREGÉ : avec AZF ?

M. VILAIR : nous procédions à l'enlèvement à titre gracieux.

Me COURREGÉ : SURCA a dit autre chose.

M. VILAIR : vous devriez trouver trace de factures mais cela me surprendrait fort. Par contre, si pas de trace de facture, il y a des traces de bordereaux de livraison ou des bons d'enlèvements qui préciseraient la date, l'heure et la nature.

Me COURREGÉ : la régularité de vos tournées ?

M. VILAIR : cette semaine là il y a eu un retard, le véhicule n'a pas pu venir le mardi car la collecte était trop importante et est revenu spécialement le mercredi.

Me COURREGÉ : à quel rythme à GRANDE PAROISSE ?

M. VILAIR : je pourrais le retrouver, j'ai conservé tous les détails des prélèvements, on y venait toutes les semaines.

Me COURREGÉ : échange avec Mme GUILLIANI ?

M. VILAIR : ce nom me dit quelque chose

Me COURREGÉ : vous rappelez vous avoir échangé avec elle en 2002 pour l'ensemble des bordereaux de suivi ?

M. VILAIR : tout à fait, après la catastrophe je pense que c'est avec elle et c'est nous qui avons procédé au recyclage des déchets.

Me COURREGÉ : recollement des bordereaux ?

M. VILAIR : ça a été fait à l'époque.

Me COURREGÉ : en juillet et août, c'est M. LOISON qui a fait les tournées ?

M. VILAIR : puisqu'on était dans la période estivale on a pu avoir mutation d'un chauffeur dans certains cas.

Me COURREGÉ : pas suspendue ?

M. VILAIR : pas du tout, décalage chauffeur remplacé par un autre pendant cette période estivale.

Me BONNARD : sur le site qui vous remettait la fiche d'autorisation de sortie des déchets ?

M. VILAIR : je suis venu à plusieurs reprises pour un contrôle du site pour voir la conformité des modalités de prélèvements, mais je ne pourrais pas préciser qui donnait le bordereau d'enlèvement.

Me BONNARD : quels types de renseignements sur cette fiche ?

M. VILAIR : le poids, la nature des sacheries, une indication si taux de salissure anormal et ce taux à ma connaissance et en souvenir n'a jamais été enregistré car la matière n'aurait pas été prise, les opérateurs les auraient laissés sur place, ils ne devaient ramener que des matériaux propres. Il n'y a pas de lavage, on la fonde, la filtre et on l'a regranulé opération aux alentours de 200 °.

Me BONNARD : pas gênant si produit ?

M. VILAIR : pas gênant si pas incompatible avec la matière.

Me BONNARD : habilitation

M. VILAIR : FORINSERPLAST avait une habilitation préfectorale donc habilitée à délivrer des attestations.

Me BONNARD : certification ISO 9002 ?

M. VILAIR : tout à fait

Me TOPALOFF : vous ne pouviez recycler que des sacs plastiques vides ?

M. VILAIR : oui

Me TOPALOFF : consignes très précises, sacs vides ?

M. VILAIR : tout à fait

Me TOPALOFF : si un peu plus de saleté ?

M. VILAIR : les sacs n'étaient pas chargés un par un ni inspectés à l'unité, le lot était vérifié avant le chargement et l'aspect général de la matière faisait qu'ils étaient chargés ou pas.

Me TOPALOFF : laissés sur place ?

M. VILAIR : tout à fait

Me TOPALOFF : tout simplement ?

M. VILAIR : on n'était pas équipé.

Me TOPALOFF : instructions données à vos employés si un sac avec produits ?

M. VILAIR : on les laissait sur place.

LE MINISTÈRE PUBLIC : ce système a été mis en place quand ?

M. VILAIR : c'est difficile aujourd'hui de l'indiquer

LE MINISTÈRE PUBLIC : mai 2000 - attestation de dépôt datée de juin 2002 donc ramassage ?

M. VILAIR : tout à fait

LE MINISTÈRE PUBLIC : plus d'un an au 21 septembre ?

M. VILAIR : elles dataient depuis un certain temps

LE MINISTÈRE PUBLIC : ramassage quasi hebdomadaire et M. LOISON lorsqu'il est entendu parle de 5 ou 6 alors qu'on aurait du en trouver une cinquantaine ?

M. VILAIR : collecte hebdomadaire sur la périphérie de Toulouse. Le camion passait chez AIRBUS - CACHOU LAJAUNIE et régulièrement chez AZF aussi

LE MINISTÈRE PUBLIC : surtout quand l'employé de SURCA se manifestait auprès de vous ?

M. VILAIR : il se manifestait si excédent sinon passage quand même.

LE MINISTÈRE PUBLIC : en août 2001, c'est signé par M. MEILLAN, chauffeur de votre entreprise ?

M. VILAIR : tout à fait

LE MINISTÈRE PUBLIC : il n'avait pas l'habitude ?

M. VILAIR : c'était quelqu'un qui connaissait très bien la matière, il travaillait sur le site de recyclage et de tri. Il avait le permis poids lourds pour le ramassage.

LE MINISTÈRE PUBLIC : processus entre vous et GRANDE PAROISSE - SURCA dans d'autres cadres - les plastiques et GRVS souillés gérés par SURCA ?

M. VILAIR : notre interlocuteur était AZF mais sur le site il y avait une personne de SURCA.

Introduction du témoin M. ALGANS par l'huissier.

Audition de M. Thierry ALGANS :

39 ans - demeure à Toulouse - ouvrier paysagiste élagueur

A prêté le serment de témoin conformément à l'article 446 du code de procédure pénale de "dire toute la vérité, rien que la vérité".

M. ALGANS : j'étais intervenant sur le site

LE PRÉSIDENT : des précisions sur votre travail ?

M. ALGANS : recoller des contenants de sacs plastiques sur azf

LE PRÉSIDENT : chef d'équipe ?

M. ALGANS : de 2 personnes

LE PRÉSIDENT : activité particulière à AZF

M. ALGANS : recollecter des big bag et recycler pour l'usage.

LE PRÉSIDENT : la fréquence ?

M. ALGANS : une fois par semaine, j'étais à l'espace vert, et je n'y allais que quand remplacement

LE PRÉSIDENT : 2 activités sur le site ?

M. ALGANS : non pas les espaces verts

LE PRÉSIDENT : c'est une activité par ailleurs

M. ALGANS : oui

LE PRÉSIDENT : quelqu'un vous contactait ?

M. ALGANS : je travaillais pour TREVE, j'étais appelé par la présidente de l'association tous les mardis et cette fois là, un passage en plus car beaucoup de déchets.

LE PRÉSIDENT : comment cela se passait ?

M. ALGANS : en marche arrière et on ramassait les sacs à terre

LE PRÉSIDENT : comment était le 335 ?

M. ALGANS : vétuste

LE PRÉSIDENT : le sol était propre ?

M. ALGANS : là où il n'y avait pas de déchets c'était propre mais au fur et à mesure qu'on avançait, c'était moins propre

LE PRÉSIDENT : comment ça se présentait ?

M. ALGANS : en vrac, ce n'était pas laissé à l'abandon, le nettoyage semblait être fait régulièrement, une ou deux bennes à gauche du bâtiment et les sacs plastiques étaient en vrac.

LE MINISTÈRE PUBLIC demande la projection de l'image du bâtiment 335.

LE MINISTÈRE PUBLIC : où se trouvait ce tas ?

M. ALGANS : en face de l'entrée nord, plus le tas était grand plus il avançait vers l'est.

LE MINISTÈRE PUBLIC : de quelle hauteur ?

M. ALGANS : au maximum 1,50 mètres.

LE MINISTÈRE PUBLIC : vous rentriez en marche arrière et jusqu'au bout du tas et vous chargiez à la main ?

M. ALGANS : oui, parfois on le chargeait à deux par brassées de sacs.

LE MINISTÈRE PUBLIC : quand la pile était finie, vous preniez la pile derrière ?

M. ALGANS : c'était un tas et nous avançons sur le tas

LE MINISTÈRE PUBLIC : vous ne les secouiez pas ?

M. ALGANS : non mais en les chargeant les produits tombaient.

LE MINISTÈRE PUBLIC : produits sur sacs et par terre dessous, ailleurs pas de produits visibles ?

M. ALGANS : c'est ça

LE MINISTÈRE PUBLIC : quelle odeur vous a frappé dans le 335 ?

M. ALGANS : de temps en temps nous étions fortement incommodé par l'odeur très forte qui piquait les yeux qui ressemblait à du chlore, qui nous faisait sortir.

LE MINISTÈRE PUBLIC : il y avait une benne avec de l'urée qui ne sent pas le chlore ?

M. ALGANS : oui

LE MINISTÈRE PUBLIC : vous connaissez l'odeur de l'urée ?

M. ALGANS : oui

LE MINISTÈRE PUBLIC : forte ?

M. ALGANS : on distinguait les deux odeurs et ce n'était pas les mêmes.

LE MINISTÈRE PUBLIC : pas identifié ?

M. ALGANS : c'est vrai

LE MINISTÈRE PUBLIC : opération du 19 septembre, plus d'emballages pourquoi ?

M. ALGANS : je ne me souviens plus exactement, il y en avait beaucoup, c'était un mercredi, pas le temps de la faire le mardi donc opération juste à AZF.

LE MINISTÈRE PUBLIC : si le 12 septembre beaucoup de sacs c'est que vous n'aviez pas tout emporté ?

M. ALGANS : à peu près la moitié de ce qu'il y avait.

LE MINISTÈRE PUBLIC : le matin une première partie et l'après midi en fin de tournée à AZF ?

M. ALGANS : c'est possible

LE MINISTÈRE PUBLIC : vous connaissez M. FAURE ?

M. ALGANS : oui

LE MINISTÈRE PUBLIC : il a trouvé un GRVS à demi plein vous avez toujours dit ne pas l'avoir vu ?

M. ALGANS : je ne l'ai pas vu

LE MINISTÈRE PUBLIC : vous avez indiqué d'une part des GRVS contenant des fonds de sacs allant jusqu'à 20 KG cela arrivait ?

M. ALGANS : oui

LE MINISTÈRE PUBLIC : une fois un GRVS sensiblement plus plein mais pas cette fois là ?

M. ALGANS : oui

LE PRÉSIDENT : vous avez déclaré en parlant des sacs certains étaient salis par des produits industriels et des bâches sur place utilisées pour le revêtement des sols souillés ?

M. ALGANS : je n'ai pas de souvenir

LE PRÉSIDENT : avec trace de cambouis ?

M. ALGANS : oui

LE PRÉSIDENT : vous souvenez vous des big bag que vous emportiez ?

M. ALGANS : 4 anses en haut, certains avec des goulottes d'autres non, et par rapport aux couleurs, ceux écrits en rouge étaient du chlore.

LE PRÉSIDENT : mention de fonds de sacs relativement importants de 10 à 30 Kg.

M. ALGANS : oui de produits. On trouvait assez fréquemment des fonds de sacs des résidus d'ammoniaque la plupart du temps je n'ai jamais de chlore.

Me COURREGE : majorité des sacs avec 4 anses ?

M. ALGANS : oui

Me COURREGE : venu pas très souvent sur le site ?

M. ALGANS : oui

Me COURREGE : combien de fois ?

M. ALGANS : 7 ou 8 fois maximum

Me COURREGE : à partir de juin y compris l'été ?

M. ALGANS : oui

Me COURREGE : vous êtes venu en juillet et aout ?

M. ALGANS : oui

Me COURREGE : très sensibilisés à des sacs de chlorés car récupérés pour déchets verts ?

M. ALGANS : oui

Me COURREGE : description de ces sacs ?

M. ALGANS : 1 à 1,20 mètres de hauteur et presque autant en largeur avec 4 poignées.

Me COURREGE : quels déchets verts ?

M. ALGANS : taille de haies ou éventuellement de la tonte

Me COURREGE : commente procédiez vous ?

M. ALGANS : avec des composts, je vidais dans les sacs que je mettais dans le camion. Je faisais des voyages avec des poubelles de 80 l et je les vidais dans les sacs qui étaient dans le camion

Me COURREGE : pas de difficultés ?

M. ALGANS : je découpais la partie plastique pour avoir l'ouverture entière.

Me COURREGE : pas de goulotte à l'intérieur ?

M. ALGANS : certains il y avait des goulottes

Me COURREGE : de la même taille ?

M. ALGANS : elles différaient quelque peu.

Me COURREGE : entre 1 et 1,20 mètres ?

M. ALGANS : il y en avait de très hauts qui dépassaient les 2 mètres je ne les récupérais pas mais ceux d'un mètre oui.

Me COURREGE : certains avec des goulottes ?

M. ALGANS : oui pour les rendre utilisable goulotte en haut du sac que j'enlevais

Me COURREGE : en dessous goulotte ou pas ?

M. ALGANS : oui fermée avec une ficelle

Me COURREGE : ceux que vous avez utilisés ?

M. ALGANS : je ne sais plus

Me COURREGE : il ne sentait pas le chlore

M. ALGANS : ils ne me dérangent pas je ne les aurais pas pris

Me COURREGE : comment savez vous que c'était des sacs chlorés ?

M. ALGANS : c'était les seuls marqués en rouge. Tous avaient des écritures bleues ou noires.

Me COURREGE : vous avez dit en première instance écriture en noir ?

M. ALGANS : non, j'ai toujours mentionné du rouge sur les sacs de chlore.

Me COURREGE : plus petits que les sacs d'ammonitrate ?

M. ALGANS : oui je m'en souviens

Me COURREGE : ils sont plus grands - pas de confusion possible ?

M. ALGANS : non

Me COURREGE : votre conviction se fonde sur quoi ?

M. ALGANS : je les ai utilisés êtes vous sûre qu'il y avait qu'un seul type de sacs

Me COURREGE : sacs plus hauts que 1 ou 1,20 mètres.

Me COURREGE : vous avez dit en première instance pas de goulotte ?

M. ALGANS : j'enlevais une goulotte sur le dessus. Plus facile pour les déchets verts.

Me COURREGE : versions variables

M. ALGANS : j'avais oublié de parler de la goulotte.

Me COURREGE : une fois vous avez demandé à un collègue de ramener des sacs, c'est qui ?

M. ALGANS : M. KINQUERI Jean-Claude.

Me COURREGE : que vous lui avez dit ?

M. ALGANS : c'était lui qui faisait la tâche de ramassage des plastiques sur AZF.

Me COURREGE : quand ?

M. ALGANS : fin 2000, je n'en suis pas sur.

Me COURREGE : vous n'aviez jamais été à GRANDE PAROISSE ?

M. ALGANS : au moment où je lui ai demandé non

Me COURREGE : comment cela c'est passé ?

M. ALGANS : je lui ai dit de m'en prendre un ou deux il m'en avait parlé c'était comme des sacs de chantier de gravas. On pouvait en acheter à la sacherie de Toulouse, mais assez onéreux

Me COURREGE : la deuxième fois c'est vous qui les avait pris ?

M. ALGANS : un ou 2 peut être 3

Me COURREGE : la sélection ?

M. ALGANS : pliés et découpage chez moi pour les utiliser

Me COURREGE : choisis dans le hangar et mis dans le camion ?

M. ALGANS : oui

Me COURREGE : de la même catégorie ?

M. ALGANS : je ne suis pas sur, j'avais récupéré un sac de chlore,

Me COURREGE : vous n'aviez pas identifié lors du TC ?

M. ALGANS : j'ai clairement identifié liseré écriture rouge.

Me COURREGE : vous aviez expliqué que ce bâtiment avait un sol délabré par endroit ?

M. ALGANS : oui le ciment par endroit, usé, vétuste.

Me COURREGÉ : un peu, très ?

M. ALGANS : très vétuste, hangar assez vieux

Me COURREGÉ : sol abimé avec tapis de produits ou un peu de produits ?

M. ALGANS : sacs en gros tas, autour c'était d'ordinaire propre on voyait qu'il y avait nettoyage et au fur et à mesure que nous reculions, il tombait des billes, parfois mouillés, donc c'est forcément sale.

Me COURREGÉ : un peu ou grosse couche de produits ?

M. ALGANS : pas 15 cm mais 5 mm à un endroit précis

Me COURREGÉ : ce ne sont pas des volumes qu'on manie à la pelle ?

M. ALGANS : sur la surface, oui

Me COURREGÉ : si on balayait ?

M. ALGANS : si on balayait toute 1 pelle à neige éventuellement.

Me BISSEUIL : s'il restait dans les sacs de 10 à 30 kg - fonds de produits dans quels types de sacs ?

M. ALGANS : pas de chlore mais des résidus d'engrais

Me BISSEUIL : vous aviez répondu nitrates produits chlorés ou autre pour les fonds de sacs ?

M. ALGANS : si sac percé il pouvait tomber d'un sac pour aller dans l'autre. Je n'ai pas la certitude d'avoir trouvé 10 ou 20 kg de produits chlorés.

Me COURREGÉ : lors de la reconstitution, vous avez dit pas de déchets chlorés ?

M. ALGANS : des grosses quantités, il me semble qu'on n'en n'avait pas trouvées.

Me COURREGÉ : différence entre le nitrate d'ammonium industriel et le chlore ?

M. ALGANS : sac plus gros que le sac de chlore mais mouillés donc les granulés se réduisaient en diamètre

Introduction de M. LOISON par l'huissier.

Audition de M. David LOISON :
Demeure à Castillon Debats -

A prêté le serment de témoin conformément à l'article 446 du code de procédure pénale de "dire toute la vérité, rien que la vérité".

M. LOISON : je n'ai rien de spécial à dire.

LE PRÉSIDENT : votre tâche, votre travail à l'époque des faits ?

M. LOISON : chauffeur poids lourds, je chargeais des sacs plastiques et déchets.

LE PRÉSIDENT : sur le site d'AZF plusieurs fois ?

M. LOISON : pas souvent, exactement je ne sais pas.

LE PRÉSIDENT : seul ?

M. LOISON : non

LE PRÉSIDENT : accompagné ?

M. LOISON : avec M. ALGANS

LE PRÉSIDENT : une dizaine de fois ?

M. LOISON : pas plus de 10 fois.

LE PRÉSIDENT : état des lieux et comment?,

M. LOISON : on chargeait tout à la main

LE PRÉSIDENT : avec le camion

M. LOISON : dans le hangar

LE PRÉSIDENT : vous le reculiez ?

M. LOISON : on s'approchait du tas

LE PRÉSIDENT : description du tas ?

M. LOISON : humide, très humide

LE PRÉSIDENT : comment étaient disposés les sacs

M. LOISON : en tas

LE PRÉSIDENT : comment étaient ils ?

M. LOISON : je ne faisais pas attention à cela

LE PRÉSIDENT : gros big bag et sacs

M. LOISON : et des saches

LE PRÉSIDENT : big bag avec 2 ou 4 anses ?

M. LOISON : je ne m'en souviens pas, possible mais pas certain

LE PRÉSIDENT : le sol du bâtiment ?

M. LOISON : bétonné, il me semble

LE PRÉSIDENT : sol propre ou produits par terre ?

M. LOISON : tout le temps humide

LE PRÉSIDENT : produits par terre ?

M. LOISON : quelques granules, des fonds de sacs, ils ne sont jamais vides

LE PRÉSIDENT : davantage de produits là où les sacs sont par terre ?

M. LOISON : oui

LE PRÉSIDENT : sacs vides entièrement ou pas ?

M. LOISON : en général ils étaient vides toujours un fonds mais on ne sortait pas 500 grammes du sac

LE PRÉSIDENT : vous avez déclaré qu'il arrivait sac rempli jusqu'à la moitié ?

M. LOISON : oui

LE PRÉSIDENT : développez ce point ?

M. LOISON : 5 ou 6 kg dedans voire peut être plus, on ne les touchait pas on les laissait.

LE PRÉSIDENT : la moitié ce n'est pas 5 ou 6 kg, vous vous en souvenez ?

M. LOISON : je m'en souviens tout dépend de la grandeur des sacs

LE PRÉSIDENT : le 19 septembre, vous y étiez ?

M. LOISON : j'y étais

LE PRÉSIDENT : qu'avez vous constaté ?

M. LOISON : rien

LE PRÉSIDENT : pas de quantité importante à l'intérieur ?

M. LOISON : je ne pense pas

LE PRÉSIDENT : odeur

M. LOISON : forte, entre le mélange de tous les produits

LE PRÉSIDENT : comment ?

M. LOISON : ça piquait au nez et à la gorge

LE PRÉSIDENT : au point de sortir ?

M. LOISON : moi non

LE PRÉSIDENT : est-ce que vous connaissez l'odeur du chlore?,

M. LOISON : oui car j'ai travaillé dans les piscines

LE PRÉSIDENT : avez-vous senti cette odeur là ?

M. LOISON : non

LE PRÉSIDENT : vous avez dit lors d'une audition ne pas vous souvenir de l'odeur du chlore ?

M. LOISON : non c'est sur, ce n'était pas du chlore

LE PRÉSIDENT : vous avez dit que vous ne saviez pas reconnaître des différents produits, vous maintenez ?

M. LOISON : oui

LE MINISTÈRE PUBLIC : remplacement quand vous veniez à AZF car vous aviez permis poids lourds ?

M. LOISON : oui

LE MINISTÈRE PUBLIC : une dizaine de fois en tout ?

M. LOISON : oui

LE MINISTÈRE PUBLIC : vous êtes venu à AZF sur une certaine période ?

M. LOISON : oui

LE MINISTÈRE PUBLIC : un tas de sac au fond vous rentriez par la nord du bâtiment et avant vous passiez à l'accueil, on pesait votre camion remise d'un bon et repesage ?

M. LOISON : oui

LE MINISTÈRE PUBLIC : quand vous vous gariez en marche arrière, vous aviez parlé d'une grille et que vous reculiez jusque là ?

M. LOISON : oui, je suppose une grille d'égout

LE MINISTÈRE PUBLIC : d'écoulement ?

M. LOISON : oui

LE MINISTÈRE PUBLIC : tas de 1,80 mètres de haut ?

M. LOISON : oui

LE MINISTÈRE PUBLIC : vous chargiez les sacs à la main ?

M. LOISON : c'est ça

LE MINISTÈRE PUBLIC : produits dans ces sacs ?

M. LOISON : pas souvent

LE MINISTÈRE PUBLIC : vous avez évoqué 2 situations au moins

M. LOISON : oui

LE MINISTÈRE PUBLIC : pas un peu car vous avez dit on ne pouvait pas bouger le sac à deux ?

M. LOISON : oui car si le sac était trop plein on ne le chargeait pas

LE MINISTÈRE PUBLIC : sac laissé sur place ?

M. LOISON : oui

LE MINISTÈRE PUBLIC : vous avez indiqué que souvent odeur forte en précisant que pas odeur de chlore ?

M. LOISON : c'est cela

LE MINISTÈRE PUBLIC : et celle de l'ammoniaque ?

M. LOISON : non

LE MINISTÈRE PUBLIC : urée ce n'est pas une odeur délicate ?

M. LOISON : c'était assez fort.

LE MINISTÈRE PUBLIC : le 19 septembre, rien ne vous a marqué ?

M. LOISON : rien de plus que d'habitude.

LE MINISTÈRE PUBLIC : M FAURE vous le connaissez ?

M. LOISON : peut être de vue mais le nom ne me dit rien.

LE MINISTÈRE PUBLIC : le hangar de la Surca ?

M. LOISON : je m'en rappelle

LE MINISTÈRE PUBLIC : M. FAURE a trouvé après votre départ un GRVS à moitié plein ?

M. LOISON : non je ne l'ai pas vu.

Me BISSEUIL : plusieurs réclamations sur l'état de salissure des sacs - changement destinataire à partir de juin 2001 ?

M. LOISON : oui

Me BISSEUIL : sur vos interventions après l'explosion de l'usine vous y êtes retourné ?

M. LOISON : oui une fois

Me BISSEUIL : vous aviez indiqué que vous étiez allé chercher des sacs au sud de l'usine, big bag identiques et stockés de la même façon ?

M. LOISON : oui

Me COURREGE : remplacement mais c'est vous qui faisiez toutes les tournées ?

M. LOISON : je conduisais le camion

Me COURREGE : tournées avec M. ALGANS 3 à 5 fois ?

M. LOISON : toujours avec moi

Me COURREGE : récupération de GRVS avec M. ALGANS ?

M. LOISON : vides oui

Me COURREGE : de quels GRVS ?

M. LOISON : aucune idée.

Me COURREGE : passages réguliers - pesage du 5 septembre de 2 tonnes 6 ?

M. LOISON : c'est possible que ce soit moi

Me COURREGE : entre le 5 et 19 septembre des passages ?

M. LOISON : je ne m'en souviens pas

Me COURREGE : pesée à l'entrée à la sortie ?

M. LOISON : oui

Me COURREGE : volume de sacs de l'ordre de combien de tonnes ?

M. LOISON : un peu plus de 2 tonnes.

Me COURREGE : pas d'odeur de chlore - reconstitution de GRVS de DCCNa vous souvenez vous lorsqu'on a ouvert le GRVS de DCCNa ?

M. LOISON : je ne m'en rappelle pas.

Me COURREGE : votre réaction sur l'odeur ?

M. LOISON : non

Me COURREGE : vous avez dit ne jamais avoir trouvé de produit dans le demi grand?

M. LOISON : je ne m'en souviens pas.

LE PRÉSIDENT interroge M. BIECHLIN : le témoin a déclaré je suis retourné à AZF je chargeais des sacs, à quoi cela correspond.

M. BIECHLIN : après le 21 septembre je ne sais pas qui était préposé à cela c'était quelqu'un de l'usine, mais il fallait évacuer tout.

LE PRÉSIDENT : en zone VPI ?

M. BIECHLIN : je ne le sais pas. Tous les sacs sont partis avant décembre.

LE PRÉSIDENT : où ?

M. BIECHLIN : partout il y a eu des opérations d'évacuation, y compris ACD, les GRVS il me semble que les évacuations à l'endroit où ils existaient, côté urée et côté sud. Le plus probable sur l'aire de tri de SURCA. Je n'ai pas de preuve.

Audience levée à 17 h 46

LES GREFFIERS



LE PRÉSIDENT

